



TARIFS DES SCOLARITES

Le montant des frais d'études au CPES se décompose en deux parties :

- Un droit d'inscription valant acompte, à régler pour confirmer la réservation de sa place ;
- Des frais de scolarité à régler à la rentrée : le règlement est possible en 3 fois sans frais
(voir règlement financier)

Droit d'inscription

Le montant du droit d'inscription est fixé à **650 euros** (dont 150 euros de frais de dossier non remboursables en cas d'annulation) pour toutes les préparations complètes aux concours.

Il est fixé à **300 euros** (dont 150 euros de frais de dossier non remboursables en cas d'annulation) pour les Auxiliaires de Puériculture et les préparations à l'oral des concours paramédicaux et sociaux.

(Les frais d'inscription ne sont dus que pour la première inscription au CPES. En cas de redoublement, seuls les frais de scolarité mentionnés dans le tableau tarifaire sont dus.)

Frais de scolarité

Les frais de scolarité pour chacune des sections sont indiqués dans le tableau ci après :

Préparations complètes aux concours	Volume horaire annuel	Droit d'inscription	Frais de scolarité (TTC)	Tarif horaire (TTC)
Psychomotricien	480h	650 €	2950 €	7,50 €
Pédicure Podologue	350h	650 €	2325 €	8,50 €
Ergothérapeute	64h	650 €	3997 €	7,25 €
Orthoptiste	600h	650 €	3700 €	7,25 €
Infirmier(ière)	580h	650 €	3555 €	7,25 €
Auxiliaire de Puériculture <i>(Préparation aux tests)</i>	95h		712,50 €	7,50 €
Préparations à l'oral des concours				
Assistant(e) Social(e)	80h	300 €	432 €	9,15 €
Educateur(trice) Jeunes Enfants	80h	300 €	432 €	9,15 €
Educateur(trice) Spécialisé(e)	80h	300 €	432 €	9,15 €
Moniteur(trice) Educateur(trice)	80h	300 €	432 €	9,15 €
Accompagnant Educatif et Social	80h	300 €	432 €	9,15 €
Ambulancier	80h	300 €	432 €	9,15 €
ATSEM et ASEM	80h	300 €	432 €	9,15 €
Auxiliaire de Puériculture	160h	300 €	900 €	7,50 €
Aide Soignant(e)	160h	300 €	900 €	7,50 €

